

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par Monsieur Didier DESCLOUX, Maire, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DESCLOUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2024 (convocation adressée individuellement par écrit à chacun des membres et affichée le 22 mars 2024).

Nombre de conseillers en exercice	10
Présents	08
Excusé	00
Absent	01
Procuration	01

Étaient présents : ANDRÉ-SILVA Héloïse, BELLIARD Cécilia, BOURDIN Christian, DESCLOUX Didier, HÉRAUD Graziella, RIVAILLON Guilhem, SAULAY Hervé, SERPIN Florian

Absente : FRÉBAULT Magali

Représentée : CHAHINE Christelle par SERPIN Florian

Secrétaire de séance : BOURDIN Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance en qualité de Président et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Finances - Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 :

Délibération n°2024-024

Par délibération n° 2023-014 du 12 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 33,48 %
- TFPNB : 41,00 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- TH : 12,00 %
- TFPB : 33,48 %
- TFPNB : 41,00 %

Adoptée à l'unanimité.

.....
2 – Finances - Compte de Gestion 2023 de la commune de Bueil-en-Touraine :
Délibération n°2024-025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Monsieur CLAVILIER Thomas, Inspecteur des Finances Publiques, et Monsieur Stéphane CLEMOT, Inspecteur divisionnaire FiP hors classe, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Monsieur CLAVILIER Thomas et Monsieur Stéphane CLEMOT.

Adoptée à l'unanimité.

.....
3 – Finances - Compte Administratif 2023 de la commune de Bueil-en-Touraine :
Délibération n°2024-026

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Monsieur BOURDIN Christian,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	303 185,87
. Dépenses de l'exercice.....	297 741,74
. Recettes de l'exercice	371 304,94
. Résultat de l'exercice	73 563,20
. Résultat de clôture 2023	376 749,07

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2022	-51 832,89
. Dépenses de l'exercice.....	105 868,88
. Recettes de l'exercice	115 421,23
. Résultat de l'exercice	9 552,35
. Résultat de clôture 2023	-42 280,54

Restes à réaliser

. En dépenses d'investissement	33 588,27
. En recettes d'investissement	21 291,30
. Solde.....	-12 296,97

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

.....
4 – Finances - Affectation des résultats commune de Bueil-en-Touraine :
Délibération n°2024-027

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2022	303 185,87
. Un résultat positif pour l'exercice 2023	73 563,20
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	376 749,07

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2023	-42 280,54
. Un solde des restes à réaliser 2023	-12 296,97
. Soit un besoin de financement de	54 577,51

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024

. Au compte 1068 (recettes)	54 577,51
-----------------------------------	-----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2024

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	322 171,56
---	------------

Adoptée à l'unanimité.

.....
5 – Finances - Vote du budget primitif 2024 de la commune de Bueil-en-Touraine :
Délibération n°2024-028

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 6 mars 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Eléments du budget de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Chapitre 011	Charges à caractère général	139 014,66
Chapitre 012	Charges de personnel	143 900,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	45 000,00
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	140 505,00
Chapitre 66	Charges financières	18 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provis.	86,39
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	174 944,59
Chapitre 042	Opérations d'ordre	4 855,04
	Total dépenses	668 305,68

RECETTES :

Chapitre 70	Pdts services et domaine	32 110,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	23 600,00
Chapitre 731	Fiscalité Locale	153 680,00
Chapitre 74	Dotations, Subventions et participations.....	88 611,00
Chapitre 75	Autres pdts gestion courante	44 987,00
Chapitre 76	Produits financiers	1,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre	1 920,12
Chapitre 002	Excédent reporté	322 171,56
Chapitre 013	Atténuation de charges.....	1 225,00
	Total recettes	668 305,68

Eléments du budget d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 001	Déficit reporté	42 280,54
Chapitre 16	Remb. Emprunts et dettes	33 200,00
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	20 000,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement.....	9 604,25
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	55 922,80
Chapitre 23	Immobilisations en cours	481261,22
Chapitre 040	Opérations d'ordres de transfert entre section	1 920,12
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total dépenses	644 188,93

RECETTES

Chapitre 10	Apports, dotations	57 927,51
Chapitre 13	Subventions.....	405 417,79
Chapitre 16	Emprunts	44,00
Chapitre 024	Produits de cessions	1 000,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement.....	174 944,59
Chapitre 040	Amortissements.....	4 855,04
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	0,00
	Total recettes	644 188,93

TOTAL DU BUDGET 1 312 494,61

Restes à réaliser 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 204	Subventions d'équipement.....	3 604,25
Chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	8 722,80
	Total dépenses	12 327,05

RECETTES

Chapitre 13	Subventions.....	21 261,22
	Total recettes	21 261,22

TOTAL RAR 33 588,27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le budget primitif de la commune de Bueil-en-Touraine pour l'exercice 2024 tel que présenté.

6 – Finances - Compte de Gestion 2023 budget annexe du lotissement Le Cormier :
Délibération n°2024-029

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Monsieur CLAVILIER Thomas, Inspecteur des Finances Publiques, et Monsieur Stéphane CLEMOT, Inspecteur divisionnaire FiP hors classe, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Monsieur CLAVILIER Thomas et Monsieur Stéphane CLEMOT.

Adoptée à l'unanimité.

7 – Finances - Compte Administratif 2023 budget annexe du lotissement Le Cormier :
Délibération n°2024-030

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif du budget annexe lotissement Le Cormier. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Monsieur BOURDIN Christian,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Résultats reportés	34 270,87
Dépenses de l'exercice.....	345 442,43
Recettes de l'exercice	342 459,85
Résultat de l'exercice	-2 982,58
Résultat de clôture 2023	31 288,29

Section d'investissement

Résultat de clôture 2022	-246 943,07
Dépenses de l'exercice.....	355 793,18
Recettes de l'exercice	340 276,43
Résultat de l'exercice.....	-15 516,75
Résultat de clôture 2023	-262 459,82

Restes à réaliser

En dépenses d'investissement	0,00
En recettes d'investissement	0,00
Solde.....	0,00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

.....
8 – Finances - Vote du budget primitif 2024 budget annexe lotissement Le Cormier :
Délibération n°2024-031

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 6 mars 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Eléments du budget de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Chapitre 002	Déficit reporté	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000,00
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	0,00
Chapitre 66	Charges financières	2 400,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	279 194,82
Chapitre 042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	342 459,85
Chapitre 043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section	2 400,00
	Total dépenses	627 454,67

RECETTES :

Chapitre 70	Pdts services et domaine	247 906,53
Chapitre 042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	345 859,85
Chapitre 043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section	2 400,00
Chapitre 002	Excédent reporté	31 288,29
	Total recettes	627 454,67

Eléments du budget d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 16	Remb. Emprunts	13 335,00
Chapitre 040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	345 859,85
Chapitre 001	Déficit antérieur reporté	262 459,82
	Total dépenses	621 654,67

RECETTES

Chapitre 16	Emprunts	0,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement.....	279 194,82
Chapitre 040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	342 459,85
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	0,00

Total recettes 621 654,67

TOTAL DU BUDGET 1 249 109,34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Adopte le budget primitif du budget annexe lotissement Le Cormier pour l'exercice 2024 tel que présenté.

.....
9 – Intercommunalité – Approbation du rapport de la CLECT 20 mars 2024 :
Délibération n°2024-032

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine Racan,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 20 mars 2024, portant sur le montant des charges consécutives :

- A la compétence voirie pour les communes souhaitant apporter des modifications ;
- A la compétence PLU pour les communes dont les procédures sont en cours ;

Après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine Racan lors de sa réunion du 20 mars 2024 qui fait apparaître des dépenses en investissement et en fonctionnement pour les charges de voirie,

D'approuver le montant de l'attribution de fonctionnement de 33 310,43 €

.....
10 – Finances - Étude du devis feu d'artifice 2024 :
Délibération n°2024-033

Monsieur BOURDIN présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour le feu d'artifice du 6 juillet 2024

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 2 363,00 € TTC de l'entreprise SEDI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le devis pour un montant total de 2 363,00 € TTC de l'entreprise SEDI
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

.....
Affaires diverses :

➤ Devis :

Monsieur BOURDIN présente différents devis pour information :

- Réparation éclairage du parking de la salle des fêtes
- Achat de tables pliantes

- Barnums
- AZ équipement : panneaux et numéros pour adressage.

Ces devis étant susceptibles d'évoluer, ils seront validés lors du prochain Conseil Municipal.

➤ Elections Européennes :

De 8h00 à 11h20	Didier DESCLOUX Cécilia BELLIARD Guilhem RIVAILLON
De 11h20 à 14h40	Héloïse ANDRÉ-SILVA Hervé SAULAY Florian SERPIN
De 14h40 à 18h00	Graziella HÉRAUD Corinne VOISIN Christian BOURDIN
Dépouillement	Didier DESCLOUX Christian BOURDIN Corinne VOISIN Hervé SAULAY Florian SERPIN

➤ Demande d'un habitant de la Commune :

La commune possède une parcelle (AA90) partiellement mise à disposition à un particulier pour jardinage. L'accès de cette parcelle ne peut se faire qu'en traversant celle du propriétaire de la parcelle AA95 (convenance orale).

Le propriétaire de la parcelle AA95 souhaite officialiser cette convenance moyennant l'échange suivant : inscrire un droit de passage sur sa parcelle (acte notarié) en contrepartie de quoi la Commune lui donnerait un petit local qu'elle possède (sur la parcelle AA20) jouxtant sa propriété cadastrée AA22.

Les membres du Conseil ne sont pas favorables à cette proposition qu'ils estiment disproportionnée.

Néanmoins, ils proposent la transaction suivante : échange de la parcelle AA95 contre le petit local situé sur la parcelle AA20 avec frais de bornage à la charge du propriétaire de la parcelle AA95.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal : mardi 14 mai 2024 à 19h15

Liste des délibérations municipales prises en séance de conseil du 23 janvier 2024 :

- Finances - Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 - Délibération n°2024-024
- Finances - Compte de Gestion 2023 de la commune de Bueil-en-Touraine - Délibération n°2024-025

- Finances - Compte Administratif 2023 de la commune de Bueil-en-Touraine - Délibération n°2024-026
- Finances - Affectation des résultats commune de Bueil-en-Touraine - Délibération n°2024-027
- Finances - Vote du budget primitif 2024 de la commune de Bueil-en-Touraine - Délibération n°2024-028
- Finances - Compte de Gestion 2023 budget annexe du lotissement Le Cormier - Délibération n°2024-029
- Finances - Compte Administratif 2023 budget annexe du lotissement Le Cormier - Délibération n°2024-030
- Finances - Vote du budget primitif 2024 budget annexe lotissement Le Cormier - Délibération n°2024-031
- Intercommunalité – Approbation du rapport de la CLECT 20 mars 2024 - Délibération n°2024-032
- Finances - Étude du devis feu d’artifice 2024 - Délibération n°2024-033

ANDRÉ-SILVA Héloïse		FRÉBAULT Magali	Absente
BELLIARD Cécilia		HÉRAUD Graziella	
BOURDIN Christian		RIVAILLON Guilhem	
CHAHINE Christelle	Pouvoir à SERPIN Florian	SAULAY Hervé	
DESCLOUX Didier		SERPIN Florian	

Madame Christelle CHAHINE déclare ne pouvoir assister à la réunion en session ordinaire du conseil municipal du 09/04/2024 et donne pouvoir à M. Florian Serpin pour celle-ci.

Le 03/04/24

Signature

Christelle Chahine